

Maître d'Ouvrage :

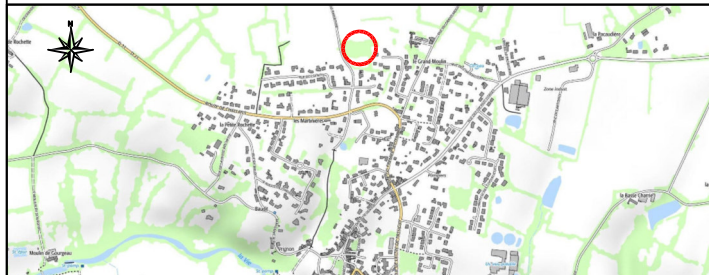


Commune d'APREMONT
"Le Clos des Palmiers"

PLAN DE VENTE
DEFINITIF

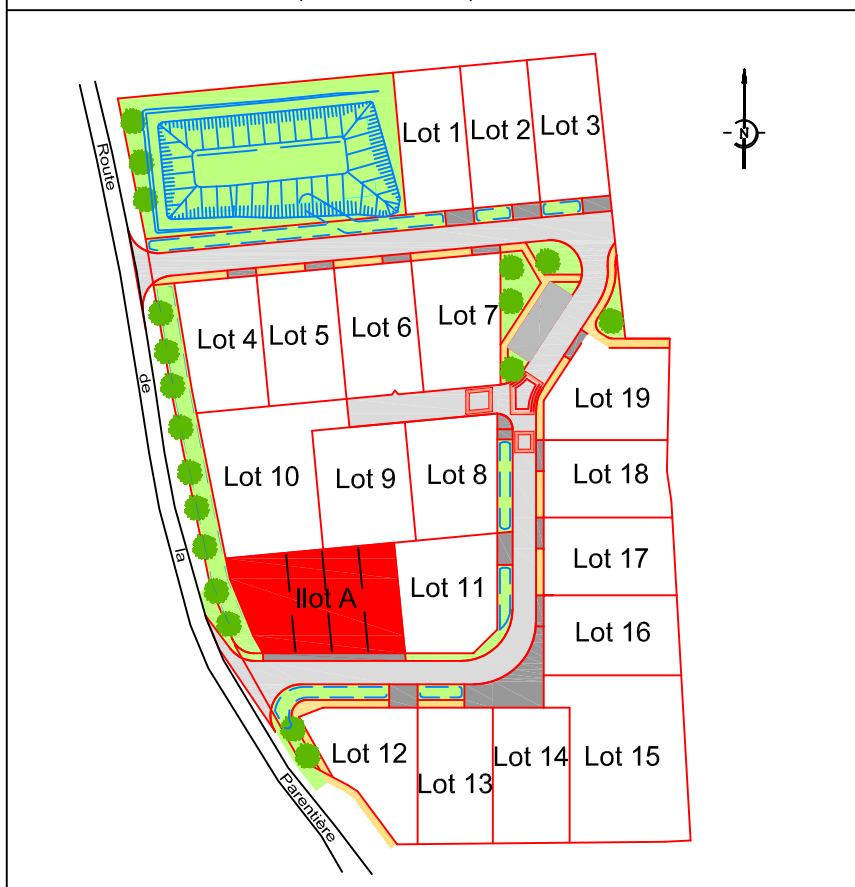
ILOT A

Plan de situation (sans échelle)



Surface	610 m ²
Surface plancher	400 m ²
Cadastre	AL n°137
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°085 006 21 V0001
Date de l'Arrêté	19 Novembre 2021
Dossier	29639

Plan de localisation (sans échelle)



Architecte



Agence CITTE CLAES
6, rue Gustave Eiffel - Case 4005
44806 SAINT HERBLAIN.
Tél : 02 51 78 67 97
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



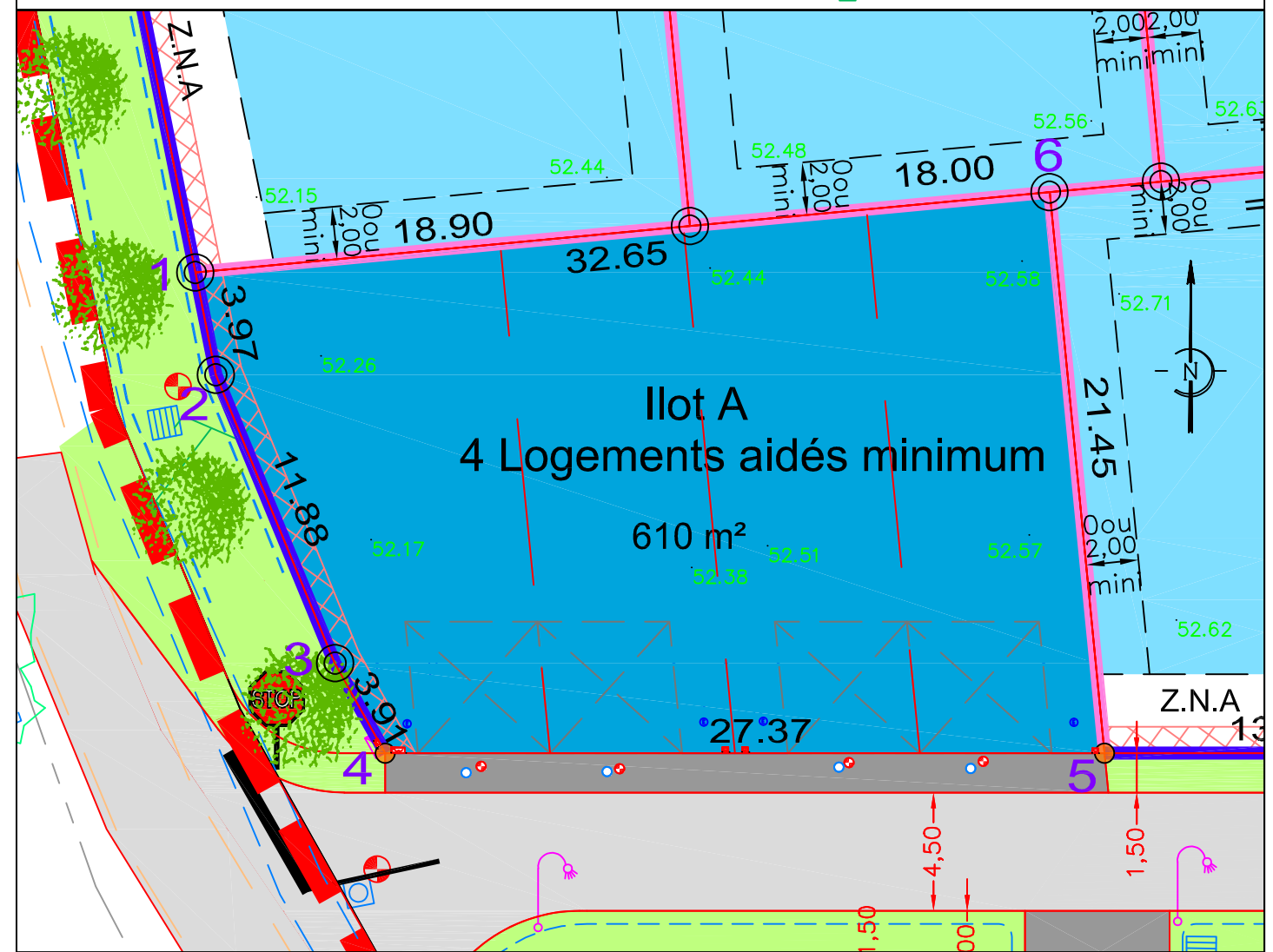
S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdconseils@cdconseils.com
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière
85600 BOUFFERE
☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdconseils85@cdconseils.com
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS
☎ 02 51 91 08 27 - ✉ cdconseils85@cdconseils.com

AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.

Légende :

	Périmètre de l'opération		Emplacement souhaité des branchements		Clôture à charge de l'acquéreur, uniquement composée d'un grillage, doublée ou non d'une haie Pour les lots 1 à 3, les clôtures devront être à dominante végétale.
	Parking Non Clos (5m x 5m) Accès obligatoire au lot Emplacement définitif		Z.N.A. Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction, y compris les annexes)		Clôture, à charge de l'acquéreur, sauf celle située en limite Ouest du lot 1 réalisée par l'aménageur, constituée : - soit d'une haie implantée au minimum à 0,50 m de la voie, pouvant être doublée par des dispositifs ajourés d'une hauteur maximum d'1,20m implantés à 1m de la voie - soit d'un mur plein maçonné et enduit ou traité d'un aspect soigné (parement, etc...) d'une hauteur maximale de 0,80m, pouvant être doublée d'une haie, de dispositifs ajourés ou autres clôtures s'inscrivant dans son environnement, le tout ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
	Parking Non Clos de l'îlot (5m x 5m) Position indicative		Candélabre (nombre et emplacement indicatifs)		Clôture, à charge de l'acquéreur, d'une hauteur maximale d'1,80 m. Elle sera réduite de manière progressive jusqu'à la clôture sur voie
	Chaussée		Altitude du terrain naturel après travaux		Récolement
	Parkings en enrobé		Grille EP 30x70 ou 40x40		Boîte de branchement EU
	Trottoir		Regard et Tabouret EU		Boîte de branchement EP
	Résine Pépité		Regard et Tabouret EP		Coffret électrique
	Engazonnement		Bassin		Coffret AEP
	Zone constructible principale des lots		Poteau d'incendie		Citerneau Télécom
	Ilôt pouvant accueillir des logements aidés		Arbres à conserver		
	Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP		Arbres à planter (position et nombre indicatifs et de principe)		
	Plantation à la charge des acquéreurs suivant l'O.A.P. du PLU-i-H		Borne		
	Sortie motorisée interdite		Piquet		



Echelle : 1/250

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1338004.94	6183834.24	3.97
2	1338005.73	6183830.35	11.88
3	1338010.26	6183819.36	3.91
4	1338012.17	6183815.95	27.37
5	1338039.54	6183815.95	21.45
6	1338037.45	6183837.30	32.65
Superficie : 610 m ²			

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 52,11, 52,27, 52,29, 52,43 (d'Ouest en Est)
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE
BRANCHEMENT EU : 51,12, 51,43, 51,48, 51,39 (d'Ouest en Est)
BRANCHEMENT EP : 51,23, 51,44, 51,48, 51,42 (d'Ouest en Est)
LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN 69

Date d'édition : 12/09/2022